
Bénédicte Grailles

***Gloria Victis* : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale**

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Bénédicte Grailles, « *Gloria Victis* : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 30 | 2005, mis en ligne le 01 avril 2008, Consulté le 03 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index997.html> ; DOI : 10.4000/rh19.997

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index997.html>

Document généré automatiquement le 03 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Bénédicte Grailles

***Gloria Victis* : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale**

« [...] Quelle que soit la fortune des batailles, le simple combattant ne peut faire que mourir. Victoire ou défaite, son sacrifice a été pareil, et c'est aux morts seulement que s'adresse le *Gloria Victis* »¹

- 1 Une guerre moderne – c'est par simple prudence que nous ne recourons pas à l'adjectif « total »² –, c'est-à-dire un conflit caractérisé par le nombre des effectifs concernés, par l'ampleur de l'enjeu, par la mobilisation, hors la sphère militaire, de tout ou partie des forces civiles des belligérants, pose par essence à l'après-guerre deux problématiques majeures : des morts sont à honorer ; des vétérans, marqués et fédérés par une expérience singulière qui les frappe d'un irréductible signe d'altérité, sont jetés dans le corps social qui ne peut les ignorer. Le conflit franco-prussien de 1870-1871 avec ses 139 000 morts³ pose ces deux questions avec une acuité jusqu'alors inconnue. Sans présenter l'intensité uniforme de l'après-Première guerre mondiale, la commémoration des morts de 1870-1871 a été tout à la fois innovante, massive et génératrice de modèles⁴. Quant aux vétérans de 1870-1871, nous voudrions attirer ici l'attention sur la place qu'ils occupent entre 1871 et 1914. Le sujet est vaste et nous souhaitons en signaler l'intérêt et la richesse à travers trois ensembles de remarques. Le premier s'attache précisément au rapport entre culte des morts et célébration des vivants : c'est bien parce que la commémoration des tués, par son caractère principalement local, ne suffit pas à combler le désir de reconnaissance nationale des anciens combattants qu'une organisation collective des vétérans devient légitime et nécessaire. Le second vise à établir quelques traits structurels de ce monde combattant, destinés à ce point à perdurer que l'on est tenté de les penser consubstantiels⁵ : parcellisation associative, place prépondérante de l'entraide – proclamée, réelle ? –, rapport particulier, distant et inévitable, au politique. Il s'agit enfin d'envisager l'aboutissement des revendications du mouvement combattant comme moments nationaux dont il est tout à la fois bénéficiaire, acteur et vecteur.

Une reconnaissance imparfaite

- 2 C'est à la suite de la loi du 4 avril 1873 que l'État prend en charge le recensement des tombes militaires par l'intermédiaire des maires⁶. On constate alors l'improvisation doublée de la relative indifférence avec lesquelles on a procédé aux inhumations, notamment dans les villes abritant les ambulances. Ainsi, au Quesnoy, petite ville de garnison du Nord proche de la zone envahie, le conseil municipal délibère le 6 mars 1876 : « considérant qu'aucun des soldats inhumés dans le cimetière de cette ville n'a succombé par suite des blessures reçues ou d'infirmités contractées à la guerre [...] est d'avis qu'il n'y a pas lieu de désigner un emplacement dans le cimetière de cette commune pour l'érection d'un monument commémoratif des soldats morts pour la défense du pays »⁷. Il ne suffit pas d'être un soldat mort pour acquérir la reconnaissance de ses concitoyens⁸.
- 3 Les morts sont le plus souvent enterrés dans des fosses communes dont l'emplacement n'est pas toujours repéré avec précision. Les tombes individuelles ne font pas l'objet de plus de soins. Il n'est pas rare que les maires, deux ou trois ans après la guerre, soient dans l'incapacité de rendre compte de leur situation exacte. À Gravelines (Nord), une seule tombe peut encore être identifiée en 1873 grâce aux efforts des frères d'armes du défunt qui y ont planté une croix⁹ et, s'il existe une concession et un monument funéraire dans le cimetière du Quesnoy, ce n'est que du fait d'une initiative individuelle, celle du commandant du premier bataillon de la région de Laon, à l'origine de cet hommage à ses « compatriotes »¹⁰. Le désir de conserver le souvenir des morts, dans un premier temps, ne s'exprime que dans deux cercles restreints, celui des compagnons d'armes et celui de la petite patrie. Le mode d'organisation de l'armée, avec ses bataillons levés par département, préserve les sociabilités du village, du canton. Avant

que la patrie dans son ensemble n'honore ses soldats morts, l'échelon local s'acquitte de cette dette. Considérer tous les soldats – pas seulement ceux de son village – comme des héros envers lesquels chaque citoyen est redevable ne va pas de soi. Certaines circonstances y sont favorables. Dans les territoires envahis comme dans les villes d'ambulance où les blessés arrivent en nombre, la sensibilité est différente et la population locale peut adhérer à un projet commémoratif global initié par souscription¹¹. Le monument de Cercottes (Loiret) résume cet état d'esprit. L'hommage résulte de l'initiative du curé : « Je leur [les soldats de l'armée de Loire] ai promis dès le commencement un monument. N'osant, à cause de nos immenses désastres, rien espérer de la charité publique, c'est à leurs inconsolables familles que je me suis adressé. [...] C'est donc 100 fr. dont j'ai encore besoin. Je viens les demander avec confiance à Orléans. Il me les donnera »¹². Le monument est inauguré dès le premier anniversaire de la bataille le 4 décembre 1871.

- 4 Dès lors, le mouvement commémoratif ne cesse de s'étendre et ne se dément pas jusqu'en 1914. Sur les champs de bataille, l'État, avec l'aide des communes, des conseils généraux, des associations et des citoyens, entretient la commémoration. À l'échelon local, chacun honore la mémoire de ses concitoyens, et de manière massive. À titre d'exemple, une commune sur dix dans le Pas-de-Calais, une sur six dans le Nord et une sur trois dans le Loiret possèdent un monument ou une plaque en l'honneur des soldats de 1870-1871. Lors des inaugurations et des anniversaires, les frères d'armes sont au premier rang. En tête du cortège, autour du monument, les vétérans sont présents, mis à l'honneur, intercesseurs privilégiés auprès des morts.
- 5 Pour les survivants de 1870-1871, l'insatisfaction demeure néanmoins : reconnus dans leur village comme des héros, leurs mérites collectifs n'accèdent cependant pas à l'échelon national. Plus le temps passe, plus le désir d'accéder à une reconnaissance officielle se fait vif. Il est surtout perceptible à partir des années 1890 et passe par la revendication d'une médaille spécifique. Il faut dire que les acteurs des campagnes coloniales sont récompensés régulièrement et sans délai, en général dans l'année qui suit les événements : médailles du Tonkin (8 septembre 1885), de Madagascar (31 juillet 1886, 15 janvier 1896), du Dahomey (24 novembre 1892), de Chine (15 avril 1902), du Maroc (22 juillet 1909). Plus ceux qui ont œuvré dans les combats coloniaux sont honorés, plus ceux qui ont participé à la campagne franco-allemande se sentent victimes d'une injustice. C'est cette prise de conscience d'un traitement inégal qui favorise le rassemblement des énergies. Mai 1893 voit la naissance d'une fédération des anciens combattants de 1870-1871 dont le but unique est de « revendiquer auprès des pouvoirs publics la création d'une médaille commémorative »¹³. Toutes les associations réclament avec insistance la médaille : « Nous serions très heureux et nous vous prions Monsieur le Préfet d'être assez bon de nous autoriser à former une société d'un quarantaine pour nous avoir droit à la médaille qui sera pour nous un précieux souvenir (sic) », déclare la société des vieux combattants de l'hospice général de Lille (Nord)¹⁴. Des sociétés créées postérieurement à 1900, donc très tardives, inscrivent encore dans leurs statuts les démarches « en vue d'obtenir des récompenses honorifiques »¹⁵.
- 6 Dans l'attente de l'officialisation souhaitée, les vétérans prévoient dans le cadre associatif, outre les traditionnels insigne et bannière, le port de l'uniforme¹⁶. Dans des cas exceptionnels, ils devancent même l'hommage espéré en s'attribuant une médaille. Ainsi les membres de l'Union fraternelle des anciens combattants de la défense nationale disposent, au grand dam du préfet de la Seine¹⁷, d'une médaille portant la tête de la République, des branches de chêne et de laurier, les trois couleurs, des liserés verts symbolisant la gloire et des « rubans au champ rouge », expression de « l'honneur et du dévouement » à la patrie.

Une union impossible

- 7 Il existait dès avant la guerre quelques associations regroupant des anciens combattants. Il s'agissait principalement d'amicales régimentaires, mais également de structures plus spécialisées, comme la société des médaillés de Sainte-Hélène. Certains vétérans de la campagne franco-allemande s'orientent naturellement vers ces groupements. D'autres s'inspirent de leurs statuts et de leur fonctionnement pour jeter les bases d'une nouvelle vie associative et ce dès la fin de la guerre. La formule juridique choisie, parce que la plus simple

et la plus répandue, est celle des sociétés de secours mutuels. Un décret de 1852, revu en 1898, régit ce type de société. Une simple déclaration en préfecture suffit pour créer une société de secours mutuels dite libre. Pour obtenir des avantages pécuniaires, il faut solliciter l'approbation auprès du ministre de l'Intérieur, démarche que la majorité des associations entreprennent dans la foulée de leur création. L'approbation est le premier obstacle à franchir avant la déclaration d'utilité publique que certains réclament avec insistance¹⁸. À travers cette approbation, il est clair que les sociétés poursuivent un objectif financier mais recherche aussi une reconnaissance officielle.

8 La société de secours mutuels approuvée, si elle répond à des critères de simplicité, pâtit toutefois d'un grave inconvénient. En effet, le décret de 1852 enferme dans un carcan géographique strict les adhésions, et ce jusqu'en 1898, date à laquelle la loi lève l'obstacle. Seuls les habitants de la commune où est déclarée la société peuvent en devenir membres. Le principe d'un recrutement strictement local n'entrave pourtant pas la plupart des initiatives, puisqu'il est conforme à une sociabilité traditionnelle¹⁹. Il freine cependant l'implantation d'associations dans les zones rurales, alors que les soldats de 1870-1871 étaient majoritairement issus de ce milieu²⁰, comme les tentatives de fédération des sociétés. Exemple de cette difficulté, la société des volontaires de 1870-1871, déclarée en préfecture de la Seine dès le 28 août 1872²¹, bénéficie du statut de société libre. Elle entreprend dès 1873 une démarche auprès du ministère de l'Intérieur. L'approbation lui est alors refusée, car elle n'accepte pas de modifier l'article 6 des statuts en vertu duquel elle étend son action à l'ensemble du territoire français. En 1875, la menace lui est faite d'interdire ses réunions si elle persévère dans son entêtement²², alors même qu'elle fait preuve d'une grande vitalité.

9 Ces contraintes n'empêchent pas la constitution de sociétés importantes, essentiellement parisiennes, qui cultivent leur visibilité. L'Union fraternelle des anciens défenseurs de la patrie, une association qui s'affiche comme républicaine, compte parmi ses membres d'honneur 87 sénateurs ou députés en exercice ou honoraires, sept généraux, dont Faidherbe et Jeanningros, un ancien président du Conseil – Gambetta –, et, au nombre de ses membres fondateurs, sept ministres ou anciens ministres et deux sénateurs. À côté de ces quelques grosses associations parisiennes susceptibles de drainer des effectifs de 6 à 900 membres, les associations de province oscillent entre 20 et 200 membres, rarement plus. Plus petites, moins marquées politiquement, plus consensuelles, plus proches des sociabilités traditionnelles, dirigées par des petits commerçants, des artisans, de modestes salariés voire des ouvriers spécialisés, elles sont aussi moins courtisées et moins influentes. Elles se développent surtout à partir des années 1880, même si un premier mouvement s'amorce dès l'immédiat après-guerre. Lieux de convivialité et d'échanges, elles trouvent les limites de leur expansion dans un recrutement de proximité qui fait aussi leur succès initial. En revanche, dès que les sociétés sont libres et s'ouvrent à tous les types d'anciens combattants, notamment les coloniaux, elles peuvent prétendre à des effectifs bien plus importants. Les sections de la Société des vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871 réunissent aisément plus de 600 personnes quand elles sont implantées dans de grandes villes. Le Groupe d'anciens combattants et d'anciens soldats socialistes, fondé en septembre 1896 à l'initiative du parti guesdiste dans le Nord de la France, fait figure d'épouvantail avec ses 2 188 adhérents revendiqués en quatre semaines²³.

10 On assiste donc à un fractionnement, un éparpillement des forces tant pour des raisons de structure que pour des motifs comportementaux. Une fois le champ des possibilités ouvert par la loi sur les associations de 1901, la donne ne change pas sur le fond. On ne décèle aucune tentative de construire un vaste mouvement couvrant l'ensemble du territoire français depuis une association centrale ; c'est au contraire le règne de la fédération qui se confirme où les multiples sociétés peuvent, tout en conservant leur identité première, constituer une mosaïque qui prend sens. Déjà, c'est sur ce mode que la Fédération des anciens combattants de 1870-1871 se constitue en 1893 autour du plus petit dénominateur commun, la création d'une médaille commémorative²⁴. Dans ce contexte, la voie régionale séduit plus précocement et l'échelon départemental est le plus convaincant. Ainsi, se crée la Fédération des vétérans de 1870-1871 du département de la Seine qui possède un organe de presse *La Tribune des*

*combattants de 1870-1871*²⁵. S'y côtoient tous ceux susceptibles de participer au relèvement de la patrie : « sociétés militaires, patriotiques et mutualistes de France, d'Algérie et des Colonies »²⁶. Le journal comporte aussi des annonces publicitaires. Un fabricant de Besançon y propose sa « montre des vétérans, création nouvelle », à arborer à défaut de médaille. On y trouve en exergue deux aphorismes dans lesquels chaque ancien combattant peut se reconnaître : « Un pour tous, tous pour un » et « Si Vis Pacem Para Bellum », indication, s'il était besoin d'en douter, du caractère patriotique et militariste de l'association.

11 Une seule exception – et de taille –, vient démentir cet émiettement : la Société des vétérans de terre et de mer 1870-1871, fondée le 1^{er} janvier 1893 et approuvée le 28 avril 1906. C'est la plus importante en effectifs et la plus influente. Elle a fait le choix d'accueillir en son sein à la fois des vétérans de 1870-1871 et aussi tous ceux qui ont accompli un service militaire (appelés sociétaires). Elle couvre rapidement toute la France, dans un mouvement d'est en ouest. À la tête de cette société qui est aussi une caisse de retraite, un comité constitué presque exclusivement d'anciens officiers. Le succès de cette association s'explique d'abord par son mode d'organisation : des fédérations départementales regroupent des sections. Une section peut être constituée dès que le chiffre de dix membres est atteint. Elle prend donc fermement appui sur le territoire local. En 1911, tous les départements accueillent au moins une section et le nombre des sections est corrélé à l'importance de la population (figure 1). Les fédérations départementales se réunissent une fois l'an en congrès. La société, société de secours mutuels puis caisse de retraite, « se propose d'entretenir chez tous les Français qui ont été soldats, le culte de la patrie, celui du drapeau et l'idée de bonne camaraderie qu'ils doivent à la défense du pays tant qu'ils sont en état de porter les armes ». Elle possède, à partir de 1897, son organe de presse *Le Vétéran, bulletin officiel de la société nationale de retraites les Vétéran des armées de terre et de mer 1870-1871*²⁷. Il s'agit d'une microsociété avec ses règles, ses distinctions, ses privilèges. Extrêmement hiérarchisée, elle fonctionne avec des éclaireurs qui organisent des bataillons et n'admet pas longtemps les francs tireurs. Habile, elle sait flatter la vanité et le désir de reconnaissance sociale de ses adhérents en leur décernant des titres – chaque section possède ainsi son président, son vice-président *etc.* –, en leur adressant des satisfecit par le biais de son journal ou en organisant des remises de drapeau. À lire d'ailleurs les courriers des lecteurs qui sont parfois publiés, c'est bien cette vie locale qui intéresse la grande majorité des adhérents, plus que les débats de fond qui opposent parfois les membres du conseil d'administration. L'association trouve d'abord un écho auprès des petits commerçants et des artisans souvent à l'origine des créations des sections. Les postes de responsabilités locales sont progressivement accaparés par les notabilités, rentiers et propriétaires, petits patrons, professions libérales, maires ou conseillers généraux.

12 Cette société ne demeure pas monolithique d'un point de vue idéologique entre la date de sa fondation et 1914. Républicaine sans nuance à ses débuts, portant aux nues par exemple Gambetta qui incarne la défense nationale²⁸, le glissement se fait de manière imperceptible vers une crispation nationaliste. Jusqu'en 1905, le côté républicain bon teint est très marqué et personne ne manque à l'appel lors des manifestations patriotiques organisées par les sections²⁹. L'arrivée de Jean Sansbœuf, Alsacien-Lorrain ayant opté pour la France, ancien président de la fédération des sociétés de gymnastique, à la présidence générale le 10 décembre 1903 – premier non gradé à accéder à cette fonction –, marque le début d'une lente évolution. En 1909, le journal a changé de ton. Mais, malgré ses accents nationalistes et revanchards, la société reste constamment du côté de la République et peut-être maintient-elle ainsi dans le giron républicain des adhérents qui auraient été tentés par d'autres aventures.

13 32 000 adhérents en 1898, 60 281 adhérents en 1899, 139 306 adhérents et 476 sections dont 20 rien qu'à Paris en 1900 : le succès de cette société s'est construit avec une relative rapidité³⁰. En 1905, elle regroupe 282 155 membres dont 137 354 survivants de 1870-1871 : c'est son année la plus faste. Vient ensuite une très lente érosion à mettre certainement en relation avec la disparition naturelle des vétérans de la guerre franco-allemande : en 1910, il reste encore 260 250 actifs dont 137 354 vétérans ; en 1912, 243 995 actifs dont 110 057 vétérans³¹.

Le dernier combat des mobiles

- 14 Absorbés par les difficultés à s'organiser, les vétérans ne prennent que lentement conscience du rôle qu'ils peuvent jouer sur la scène publique. Le 14 juillet 1880 marque un réel infléchissement. Après une phase de « recueillement » en harmonie avec la tonalité générale de la France, émerge l'affirmation du rôle idéologique que les anciens combattants peuvent et doivent assumer : « assurer au gouvernement de la République le concours de patriotes dévoués, susceptibles d'accomplir noblement leur devoir, ainsi qu'ils l'ont fait jadis sur le champ de bataille, le jour où ils pourraient être appelés à la défense du territoire et à la sauvegarde de nos institutions républicaines »³². Dès lors, les anciens de 1870 se sentent investis d'un nouveau rôle, unis dans une même volonté de fusion dans la religion du drapeau, impliqués dans la consécration de la renaissance militaire de la France : « nous convions tous ceux qui voudront venir se grouper autour de nos couleurs nationales qui, avec la fière devise Oublier, jamais ! sont les glorieux insignes de la société des Vétérans des Armées de terre et de mer »³³. La terminologie change significativement. Les sociétés de secours mutuels deviennent des « sociétés patriotiques pratiquant la mutualité »³⁴ et il s'agit désormais de « propager des devoirs patriotiques de tous les citoyens français ayant à cœur le relèvement de la patrie »³⁵. Parce qu'ils ont à cœur de diffuser le culte patriotique dans le cœur des Français³⁶, parce qu'ils sont actifs dans toutes les cérémonies, ils réclament avec d'autant plus d'insistance cette reconnaissance officielle qui leur est refusée. Plusieurs propositions de loi sont déposées, notamment en 1894 et en 1898, à la chambre des députés. C'est finalement en 1911, à la suite d'une campagne de presse et d'opinion orchestrée par la Société des vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871, en pleine campagne législative, que la médaille tant désirée voit le jour.
- 15 Si l'obtention en est si difficile, c'est que s'opposent en cette occasion deux, voire trois visions de l'histoire de France. Tous affirment d'une même voix leur patriotisme. Tous reconnaissent les mérites et l'héroïsme des soldats. Mais certains refusent de commémorer une défaite, alors que le passé de la France est si riche de victoires et d'exploits : ce serait alors abaisser son histoire à un niveau indigne de la grande nation qu'elle est. L'épisode de la campagne franco-allemande est un deuil pour la nation tout entière et, en tant que tel, ne peut devenir un mythe fondateur du nouveau régime républicain : épisode à oublier, à enfouir, à occulter au profit de campagnes plus faciles à célébrer car victorieuses.
- 16 Par ailleurs, la consistance même de la commémoration fait question. Un second argument est invoqué en défaveur de la médaille : s'agit-il de rappeler les deux « sièges » de Paris, celui des Prussiens et celui de la Commune et par là légitimer les anciens communards, ou s'agit-il au contraire de décorer les Versaillais et de stigmatiser les partisans de la Commune ?
- 17 Deux événements finissent par emporter la décision : les expéditions du Maroc où Français et Allemands se retrouvent face à face, l'intermède briandiste et ses tentatives de rapprochement pacifiste, vite interprétées comme anti-patriotiques. Jean Sansbœuf résume ainsi les positions lors des congrès de la Société des vétérans des armées de terre et de mer de 1907 et de 1908 : « Ce sera la médaille de la défaite, nous dira-t-on ? Soit, nous en convenons, mais il y a des défaites qui valent des victoires et s'il y a eu des victoires qui se sont transformées en défaites, ce n'est pas par la faute des soldats qui, partout, ont fait vaillamment leur devoir. [...] Nous pourrions bien dire que ces soldats [ceux du Maroc] sont les dignes fils de nos héros de 1870-1871 et qu'ils ont donné au monde la preuve que nos vertus guerrières sont aussi vivaces que jamais [...] »³⁷. En 1908 il déclare encore : « On peut n'être pas partisan de la guerre, mais il y a une guerre légitime, une guerre à laquelle on ne peut se soustraire sans lâcheté, parce que le droit y est clair et sûr, une guerre que nous avons à préparer et que nous aurons à faire un jour contre une nouvelle et toujours possible invasion des gens d'outre-Rhin »³⁸.
- 18 À la fin de 1909, alors que la campagne législative bat son plein, la Société des vétérans, secondée par une campagne de presse alimentée par *Le Petit Journal* qui publie de nombreux articles sur la question, des lettres et des appels de personnalités, lance une grande pétition. Une réunion est organisée le 9 novembre au *Petit Journal* : les députés et les sénateurs sont invités à prendre position sur la question, les présidents de section sont sommés d'agir auprès du

représentant de leur circonscription et d'arracher son paraphe. La Société des vétérans profite des nombreux relais dont jouissent ses membres pour recueillir des signatures dans diverses associations militaires, dans les sociétés de gymnastique ou de préparation militaire, en somme dans toutes les associations à vocation patriotique. Elle recueille 100 000 signatures reliées en douze volumes, dix pour la seule Société des vétérans, un pour les autres associations, un pour *Le Petit Journal*, et les remet en délégation au palais Bourbon.

19 Le 11 février 1910, l'amendement présenté par Georges Berry portant projet de médaille est adopté par la chambre des députés par 549 voix contre 34, non sans une longue discussion où sont, entre autres choses, évoquées les pressions qu'ont eu à subir les élus. Il faut plus d'une année entière pour que la loi précisant les formalités à remplir paraisse au *Journal officiel*, attermoisement largement dû aux décès successifs de deux ministres de la Guerre. La grande bataille de la mémoire et de l'honneur aux vivants est remportée. Les modalités d'obtention de la médaille qui paraissent au *Journal officiel* du 29 septembre 1911, confirment le poids de certaines sociétés qui se voient autorisées à remettre des certificats de présence sous les drapeaux pendant la campagne : il s'agit, bien sûr, de la Société des vétérans de terre et de mer 1870-1871, des Combattants de 1870-1871 et des Engagés volontaires de 1870-1871. Cette disposition est étendue quelques jours plus tard³⁹ à toutes les « sociétés des médaillés militaires et autres sociétés identiques légalement constituées ».

20 La médaille est en bronze : à l'avant, une République casquée ; de l'autre côté, un trophée avec des drapeaux. Le ruban vert est rayé de noir : gloire et deuil probablement⁴⁰. L'inscription choisie est consensuelle, toute interprétation historique étant prudemment évitée : « Aux défenseurs de la patrie »⁴¹. La remise des médailles n'est réglée par aucun protocole. Comme les vétérans sont obligés de contribuer à l'achat de la médaille s'ils ne souhaitent pas se contenter d'un diplôme, certaines sections locales de la Société des vétérans organisent des cérémonies de remises de décorations dont l'apparat n'a rien à envier à des cérémonies officielles équivalentes⁴². De nombreuses communes profitent de cette occasion pour organiser de véritables fêtes patriotiques. Certaines prennent en charge l'acquisition des décorations⁴³. Le déroulement de la journée se fixe de la manière suivante : rassemblement, sonnerie au drapeau, messe aux membres de la section décédés, puis sur la place du village, après la *Marseillaise* et sous l'œil attentif des membres de toutes les sociétés convoquées pour le carré d'honneur (musique, pompiers, gymnastique, préparation militaire), décoration des vétérans au garde-à-vous devant le drapeau de la patrie⁴⁴. Pour la circonstance, les bâtiments municipaux et surtout l'hôtel de ville, transformé en autel de la patrie, sont pavés.

*

21 C'est à une leçon d'histoire et à une communion dans la religion du drapeau que nous convient les organisateurs des cérémonies – communes et associations. La petite patrie se substitue à l'État pour enfin rendre l'hommage solennel tant désiré et balaie les ultimes réticences pour accéder à un désir ancien dont le retentissement n'avait pas été forcément estimé à sa juste valeur. Mais la reconnaissance de la nation n'est vraiment mise en scène qu'après la Grande Guerre, lors de la célébration du cinquantenaire de la République le 11 novembre 1920 où les cérémonies locales et parisiennes associent aux vainqueurs de 1918 les héros de 1870-1871⁴⁵. Les vaincus d'autrefois sont devenus *Victorum Patribus* : les pères des vainqueurs. Ainsi la guerre de 1870-1871 voit une nouvelle fois son rôle fondateur confirmé. Nous avons cru pouvoir parler, dans le champ des représentations nationales ou patriotiques, de « moule », réutilisé par les générations postérieures. Assurément, pour le monde combattant, les suites de la guerre de 1870 ont été comme une propédeutique.

Notes

1. Discours prononcé lors de l'inauguration du monument de Châtillon (Seine) par le préfet Poubelle et publié au *Journal officiel* du 3 septembre 1893.

2. Jean-Yves GUIOMAR, *L'Invention de la guerre totale. xviii^e-xx^e siècle*, Paris, Éditions du Félin, 2004, 333 p.
3. Chiffre avancé avec beaucoup de réserves par François ROTH, *La guerre de 70*, Paris, Libraire Arthème Fayard, 1993, p. 509. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU propose la fourchette de 105 000 à 140 000 morts dans *1870, la France dans la guerre*, Éditions Armand Colin, 1989, p. 315.
4. Il n'est pas dans notre propos de traiter de la commémoration des morts pour la patrie. Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse, *De la défaite à l'Union sacrée ou les chemins du consentement. Hommages publics et commémorations de 1870 à 1914. L'exemple du nord de la France*, Thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'Annette Becker, Université Lille 3, 4 tomes, 2000.
5. Antoine PROST, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1977, 3 tomes.
6. Des questionnaires leur sont adressés visant à la fois à repérer les tombes, identifier les morts et analyser les circonstances du décès – maladie, blessure. Ils sont conservés aux Archives nationales, Police générale, sous-série F⁷. L'entretien des tombes, la pose et l'uniformisation des pierres mortuaires doivent être assurés par l'État quelle que soit la nationalité du ou des combattants enterrés.
7. Arch. nat. (Archives nationales), F⁷ 1403.
8. Les décès suite à des maladies – typhus, fièvre typhoïde ou dysenterie – sont plus nombreux que les morts au combat.
9. Elle porte cette épitaphe : « Ici repose le corps de Constant Baudiot, garde mobile des Ardennes, décédé à l'hospice de Gravelines [...] sa compagnie reconnaissante ». Arch. nat., F⁷ 1400.
10. Le monument porte l'inscription suivante « À la mémoire des mobilisés de la région de Laon (Aisne) décédés au Quesnoy en 1871. Leurs compatriotes reconnaissants ». Arch. nat., F⁷ 1400.
11. Il en est ainsi du Loiret où à côté de nombreuses initiatives collectives, les gestes individuels se multiplient : à Chambon par exemple chaque habitant cède 3 % des dommages reçus pour les réquisitions de denrées afin d'élever un monument sur une tombe militaire ; quant aux propriétaires des terrains sur lesquels des tombes ont été creusées, ils refusent pour la plupart les indemnités proposées par l'État. Arch. nat., F⁹ 1385, 1387.
12. *Annales religieuses et littéraires d'Orléans*, extrait impr., impr. Ernest Colas, Orléans, 1871. Arch. dép. Loiret (Archives départementales du Loiret), O supplément 416, 4 H 9.
13. Le moyen choisi est la pétition. À sa création, elle rassemble 37 sociétés, principalement de la région parisienne mais également en province. Les effectifs peuvent être estimés à environ 12 000 adhérents. Arch. nat., F⁷ 12369.
14. Arch. dép. Nord (Archives départementales du Nord), M 222/1274.
15. Les engagés volontaires mineurs, 1903. Arch. nat., F⁷ 12369.
16. Union fraternelle des anciens combattants de la défense nationale. Arch. nat., F⁷ 12376. La tenue consiste en un képi, un manteau à capuchon gris de fer, avec des boutons or et des étoiles vert et or.
17. Lequel estime qu'il s'agit de « flatter la vanité des adhérents ». Arch. nat., F⁷ 12376.
18. Groupe fraternel et républicain des anciens défenseurs de la patrie. Arch. nat., F⁷ 12376.
19. Deux sociétés concurrentes de Lille – l'association amicale des combattants de 1870 de Lille et environs et la société patriotique des combattants de 1870-1871 de Lille et environs créées en 1892 – prévoient spécifiquement dans leurs statuts que le siège ne devra jamais quitter le quartier des Moulins. Arch. dép. Nord M 222/1263 et 1265. Autre exemple de l'attachement à des cadres géographiques, lors de la révision des statuts de la société des vétérans de terre et de mer, la proposition « un délégué peut représenter jusqu'à vingt sections, sans distinction de lieu » est remplacée, à la demande générale, par « du même département » [souligné dans le texte].
20. Le recours à la simple forme libre qui, elle, n'est pas limitée dans son recrutement est possible, mais, on l'a vu, peu employé.
21. Notons la précocité de la création de cette société d'engagés volontaires dont on peut souligner qu'ils semblent avoir été peu nombreux. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870, la France dans la guerre*, ouv. cité., p. 52. Arch. nat., F⁷ 12375.

22. Menace jamais mise à exécution. La société sait s'entourer de cautions morales et de membres d'honneur prestigieux (l'intendant général Wolf, l'archevêque de Paris, le général de Cisse...).
23. *L'Égalité*, 14 octobre 1896.
24. Certaines sociétés préfèrent se rattacher à des fédérations ayant déjà pignon sur rue comme l'Union des sociétés régimentaires.
25. Arch. nat., F⁷ 12371.
26. Sous-titre de *La Tribune des combattants de 1870-1871*.
27. Mensuel puis bi-mensuel et enfin de nouveau mensuel. La Bibliothèque nationale possède une collection complète à partir de 1900 (JO 65004).
28. Avec le recul du temps, il est pour tous et surtout pour les Vétérans la personnification la plus complète, la plus haute de la défense de la patrie en 1870-1871, [...] l'âme de la résistance » affirme un membre du conseil général de l'association, Colas, le 10 janvier 1904. *Bulletin officiel le Vétérans*. Bib. nat., (Bibliothèque nationale de France) JO 65004.
29. On y coudoie des personnalités du monde syndical, comme Arthur Lamendin, alors député de Béthune, qui ne craint pas de participer à la fête de la section d'Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais) le 1^{er} août 1903. Photographie publiée dans *Le Vétérans, hebdomadaire illustré* du 6 décembre 1903. Bib. nat., JO 65004.
30. Chiffres tirés du *Bulletin officiel Le vétérans* aux années concernées. Bib. nat., JO 65004.
31. Ces chiffres sont ceux publiés par le *Bulletin officiel* puis *Journal officiel* de la société. Bib. nat., JO 65004.
32. Union fraternelle des anciens combattants de la défense nationale. Arch. nat., F⁷ 12376.
33. *Section montalbanaise de la société des vétérans des armées de terre et de mer. Les principes de l'association appliqués à la fondation d'une caisse de retraite. Conférence par Paul Durand-Lapie*, Montauban, impr. J. Guillaud, s. d.
34. Expression extraite des statuts de la Société des volontaires de 1870-1871 de 1883 remplaçant ceux de 1878. Arch. nat., F⁷ 12375.
35. Mutualité patriotique des volontaires de 1870-71 de la région du Nord. Arch. dép. Nord, M 222/1258.
36. Certains ont pu être tentés par l'aventure boulangiste notamment à Paris, comme le président du Groupe fraternel républicain des anciens défenseurs de la patrie (environ 180 adhérents), Eugène Farcy. Arch. nat., F⁷ 12369. La fidélité républicaine demeure néanmoins la règle, y compris au sein du Groupe d'anciens combattants et d'anciens soldats socialistes créé par le Parti ouvrier français en 1896.
37. *Journal officiel Le Vétérans*, 24 novembre 1907.
38. *Journal officiel Le Vétérans*, 20 novembre 1908.
39. *Journal officiel*, 8 novembre 1911.
40. À moins que ce ne soit espérance et souvenir. En tout cas, la couleur verte établit un lien clair et conscient entre trois médailles : médaille commémorative de Sainte-Hélène (ruban vert rayé de rouge), médaille commémorative de 1870 (ruban vert rayé de noir), croix de guerre 1914-1918 (ruban vert rayé de rouge). On voit, au musée de l'Armée, dans une vitrine de la salle Pélissier, la médaille de 1870 de Ferdinand Foch, engagé volontaire alors qu'il était au collège de Metz.
41. Maurice Barrès avait proposé « *Souviens-toi* ». François ROTH, *La guerre de 70*, ouv. cité., p. 707.
42. Entre juin et décembre 1912 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, la société des vétérans organise treize remises de médailles.
43. Comme à Saint-Peravy-la-Colombe (Loiret). Délibération du 9 septembre 1912.
44. Voir par exemple les cérémonies d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais) le 20 juillet 1912, de Marez (Nord) le 23 juin 1912 (photographies publiées dans le *Journal officiel Le Vétérans*. Bib. nat., JO 65004) ou celle de Châtillon-Coligny (Loiret) le 30 mars 1913 (série de cartes postales, Arch. dép. Loiret).
45. « [...] D'importantes subventions devront être réservées aux villes et localités dont le nom évoque des souvenirs glorieux de la guerre de 1870 [...] Il conviendra aussi de commémorer les noms des héroïques défenseurs du pays en 1870 [...] ». Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets, 21 octobre 1920. Archives départementales du Pas-de-Calais, M 2497. B. GRAILLES, « Reconstruire la mémoire. Entre occultations et renaissance », dans *La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre. Actes du*

colloque d'Arras. 8 au 11 novembre 2000, réunis, présentés et publiés par Éric BUSSIÈRE, Patrice MARCILLOUX, Denis VARASCHIN, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, pp. 451-467.

Pour citer cet article

Référence électronique

Bénédicte Grailles, « *Gloria Victis : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 30 | 2005, mis en ligne le 01 avril 2008, Consulté le 03 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index997.html> ; DOI : 10.4000/rh19.997

À propos de l'auteur

Bénédicte Grailles

Maître de conférences à l'Université d'Angers

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Les vaincus du conflit franco-prussien de 1870-1871 et futurs *Victorum Patribus*, pères des vainqueurs de l'après-Grande Guerre, sont marqués et fédérés par une expérience singulière. L'article s'attache à évoquer ce monde combattant à travers trois ensembles de remarques. Le premier s'intéresse au rapport entre culte des morts et célébration des vivants et à la nécessité impérieuse d'une organisation collective pour combler un désir de reconnaissance inassouvi. Le second vise à établir quelques traits structurels de ce monde combattant : parcellisation associative, place prépondérante de l'entraide, rapport au politique. Il s'agit enfin d'envisager l'aboutissement des revendications du mouvement combattant comme moments nationaux dont il est tout à la fois bénéficiaire, acteur et vecteur. Assurément, pour le monde combattant, les suites de la guerre de 1870 ont été comme une propédeutique.

Gloria Victis: veterans of the 1870-1871's war and national gratefulness

In France, the fathers of the winners of World War One had gone through the experience of losing a war in 1871. Evoking the shock and the shared memory of defeat among these people, my paper follows three main lines: it explores the relation between the worship of the dead and the need for a larger public tribute, claimed by their associations. It tries to describe the societies of former soldiers, their lack of unity, the way they supported each other, their involvement in politics. It shows the result of their action as a major contribution to the construction of the nation.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés